

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### DEA 007-5428/19/BM

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pluvial compétences transférées - amélioration, extension et autres" - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile MET 19/9860/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la gestion de la compétence Pluvial, compétence qui est encadrée par une convention de gestion jusqu'au 31 décembre 2019.

Suite aux différentes études hydrauliques et à la réalisation du schéma directeur pluvial, des travaux d'amélioration du réseau et des ouvrages de rétention ont été retenus.

Une programmation de ces investissements sur les 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile conduit à la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement des ouvrages de régulation et des bassins d'orage pour diminuer le risque de débordement au centre-ville d'Aubagne,
- Investissements sur les systèmes de relevage des pompes de la zone d'activités des Paluds en lien avec le parc d'activités de Gémenos,
- Travaux de désimperméabilisation et suppression des points à risques pour éviter les débordements suite aux inondations du 09 août dernier, notamment.

L'opération d'investissement, n°2019400400 « Pluvial compétences transférées- amélioration, extension et autres », pour un montant de 500 000 € TTC, inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

d'Aubagne et de l'Étoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 194190BP du programme 19-PLUVIAL de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile du 26 février 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 500 000 TTC à l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019400400 « Pluvial compétences transférées - amélioration, extension et autres », pour un montant de 500 000 euros TTC, inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 194190BP du programme 19-PLUVIAL de la Métropole doit être affectée.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, en section d'investissement en dépenses au chapitre 45 nature 4581194004 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit : CP 2019 : 500 000 euros TTC.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI